



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale au sol d'une puissance de 560 kWc répartie sur deux zones dans le périmètre de la Déchèterie les Merles à La Bernerie-en-Retz

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLOSOL 44

Raison sociale

solOsol44

N° SIRET

93105213800019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FRANCES

Prénom(s)

Alison

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale au sol d'une puissance de 560 kWc sur deux secteurs :
un ancien dépôt de déchets ménagers recouvert d'un dôme de terre argileuse enherbée

un terrain servant de dépôt divers (terres, matériaux de construction, gravier...) aux services technique de la Commune.

La surface totale des parcelles concernées est 1.4 ha. La déchèterie occupe 3.1 ha dans son ensemble.

La surface des panneaux est 2700 m², projetée au sol cela équivaut à environ 2600 m² répartie sur 1.1 ha d'emprise clôturée.

4.2 Objectifs du projet

Conformément à la feuille de route fixée par le gouvernement, la SEM EnR44 (actionnaire de la SAS solOsol44) a identifié tous les sites dégradés du foncier public départemental susceptibles d'accueillir une production d'énergie renouvelable sans consommation d'espace agricole. La déchèterie les Merles fait partie de ces zones délaissées qui répondent à ces objectifs.

De plus ce site a obtenu en décembre 2023, par décret ministériel, l'autorisation de déroger à la Loi Littoral, à laquelle la Commune est soumise. Il peut accueillir une centrale photovoltaïque, malgré le fait qu'il ne soit pas placé en continuité d'urbanisation. Seuls 4 terrains en Loire-Atlantique, ont été identifiés comme tel.

Enfin la Commune a considéré ce site comme étant propice à l'accueil des énergies renouvelables (ZAenr)

cf détails dans annexe volontaire n°1

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction du parc photovoltaïque sur le site de la déchetterie les Merles s'étalera sur 2 mois.

Compte tenu du caractère accidenté du terrain, un nivellement sera nécessaire sur la partie nord avec les matériaux que les services techniques auront choisi de laisser sur place, sans apport de remblai extérieur. Au nord, les tables seront posées au sol par un système de fondations en pieux battus ou longrines selon l'étude de sol préalable. Sur le dôme au sud, les tables seront sur longrines ou gabions afin de ne pas impacter la couche recouvrant les déchets ménagers.

L'écartement des tables sera de 3m environ, et permettra un bon écoulement des eaux pluviales. De plus, les panneaux seront disjoints entre eux, évitant ainsi l'assèchement du sol sous les tables.

Un espace tampon sera réservé autour des zones d'implantation, afin d'éviter la propagation d'un incendie, depuis ou vers l'installation. Il sera installé une clôture périphérique (en pied de dôme au sud) d'une hauteur de 2m avec d'éventuels passages au bas, afin de permettre la libre circulation de la petite faune.

Les haies et boisements périphériques seront conservés. Un recul des tables est appliqué pour éviter les ombrages générés par la haie ouest du terrain au nord.

Le raccordement électrique au réseau public de distribution se fera en bord de route.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque nécessite peu d'entretien durant son exploitation, une maintenance préventive annuelle, des visites ponctuelles en cas de dysfonctionnement d'un des éléments électriques (onduleur, datalogger...) et un nettoyage pluriannuel des panneaux.

Une tonte/fauchage sera effectuée. La zone périphérique intérieure sera entretenue pour limiter le risque incendie.

À la fin de l'exploitation de la centrale (25 à 30 ans), les structures et éléments en place sont entièrement démontables et la zone retrouvera son état initial, si il n'est pas fait le choix de poursuivre une activité de production d'électricité avec une centrale solaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée au sol : 2600 m ² répartie sur 1.1 ha. Surface des parcelles concernées : 1.4 ha La déchèterie occupe 3.1 ha	2600

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Chemin des Grandes Fresches
Lieu-dit :
Localité : 2 Chemin des Grandes Fresches 44760 La Bernerie-en-Retz
Code postal : 44760 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°1'37"O Lat. : 47°5'30"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Bernerie-en-Retz approuvé le 22/02/08, révisé le 26 /10/18, modifié les 27/01/23 et 13/09/24

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Bernerie-en-retz le terrain est l'un des 4 sites en Loire-Atlantique, en rupture d'urbanisation, autorisés par le décret du 27 dec 2023 (sous le numero 44012_1), à déroger à la Loi littoral pour accueillir une centrale photovoltaïque.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de La Bernerie en Retz se situe dans le périmètre du PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Néanmoins le secteur de la déchèterie des Merles n'est pas concerné par le risque de vague submersion identifié dans le PPRL (distant de plus d'un km) - cf annexe volontaire 3
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	la partie sud est un ancien dépôt de déchets ménagers référencé dans la base BASIAS sous l'identifiant : PAL4401929 cf annexe volontaire 2
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	à 1300 m du littoral, donc de la zone Natura2000 de la Baie de Bourgneuf
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le seul prélèvement en eau sera effectué par le SDIS en cas d'incendie. Une borne est déjà présente au sud. Une citerne sera rajoutée si besoin à proximité de la partie nord
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La centrale est posée sur le sol et n'aura aucun impact sur les masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La partie nord est une zone de dépôt de matériaux de construction pour les services techniques de la Commune. Les excédents de terre, gravier...qu'ils n'auront pas souhaité déplacer pour une utilisation ultérieure, seront étalés et nivelés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport de matériaux (gravier, terre) n'est envisagé du fait de leur présence suffisante déjà sur place
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	pas de consommation d'eau potable sur site. Si la borne incendie située sur à l'entrée du chemin des grandes Freshes n'est pas suffisante selon le SDIS, alors une réserve d'eau de 120 m3 sera installée au milieu de la déchèterie pour la prévention des risques incendie, conformément aux préconisations du SDIS. Son remplissage s'effectuera par camion citerne.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le bois classé au sud et la haie protégée à l'ouest ainsi que toutes les haies et boisement périphériques ne seront pas impactés par le projet. cf annexe volontaire 1
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque ne gênera aucunement les éventuels oiseaux ayant l'habitude de fréquenter cette zone de dépôt.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est classée en zone Ad réservée à l'activité de la déchèterie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) auquel la Commune de la Bernerie-en-Retz est soumise, ne concerne que les parcelles en bordure de mer
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les tables photovoltaïques seront posées au sol avec des longrines ou gabions sur le dôme de déchets. Aucune pénétration dans celui-ci n'est envisagée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seulement pendant la période de travaux (pour livrer les matériels)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	De façon marginale, et uniquement pendant la phase de travaux (bruits du chantier et véhicules)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'implantation nord est close de haies sur tout le pourtour. De ce fait, la centrale ne sera pas visible depuis la route. La zone sud (sur le dôme de déchets) étant surélevée, les modules qui y seront posés seront peut-être visibles l'hiver depuis le chemin au sud-est, et par les usagers de la déchèterie. mais la haie déjà présente en pied de dôme masquera la centrale de la plus grande partie de l'année (cf
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La zone concernée par le projet est dégradée depuis longtemps, (dépôt de déchets ménagers à ciel ouvert au sud, dépôt de gravats et autres au nord). Ce projet de petite centrale au sol permettra à la commune de valoriser ce terrain qu'il est impossible de consacrer à l'agriculture. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commune l'a sélectionné pour faire partie des ZAEr.

C'est sans doute aussi pour cela que le Ministère de la transition écologique a accepté en 2023 qu'il puisse déroger à la Loi littoral pour accueillir une centrale photovoltaïque

Le projet ne modifie en rien l'activité de la déchèterie. Il utilise une zone laissée vacante. Il demeure d'autres espaces dans l'emprise foncière de la déchèterie qui pourront répondre potentiellement à un besoin futur d'agrandissement de celle-ci.

Aucun boisement, ni haie ne seront impactés par les travaux et l'exploitation de cette centrale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'aucune évaluation environnementale n'est nécessaire pour ce projet au vu de sa taille contenue (<1MWc), de la surface concernée (1.1 ha sur les 3.1 ha de la déchèterie) et de l'historique du site (ancien dépôt d'ordures ménagères).

L'intégralité des espaces naturels présents (bois, haies) seront préservés.

L'implantation des tables photovoltaïques se fera uniquement sur une zone sans enjeux environnementaux. Durant l'exploitation de la centrale les impacts sur l'environnement sont nuls. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la Loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables en France, en vue de se substituer aux énergies fossiles et d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Et le site, en ZAenr, a la chance de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

RAMAT

Prénom

Cyril

Qualité du signataire

chargé d'étude photovoltaïque

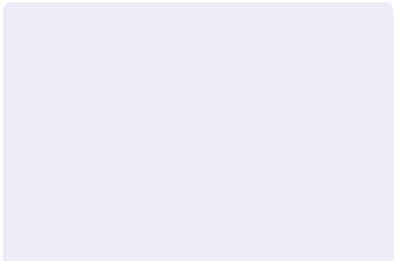
À

ORVAULT

Fait le

30-12-2024

/



Signature du (des) demandeur(s)